



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, a été déposé au bureau du soussigné au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 30 octobre 2020. Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouvertures de l'Hôtel de ville, lesdits rôles.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2021.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-08-108 sont disponibles au bureau de la MRC des Chenaux à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Chenaux, 630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes, G0X 3K0, à l'attention de Patrick Baril, secrétaire-trésorier.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 30 octobre 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier